

RÈGLEMENT DE L'APPEL
À MANIFESTATION
D'INTÉRÊT

RÉFÉRENCIEMENT DES
OFFRES POUR
LA TRANSFORMATION
DES ENTREPRISES

2023-2026



INTRODUCTION

Contexte

Les élus de la Métropole Européenne de Lille (MEL) ont adopté le Projet Stratégique de Transformation Économique du Territoire (PSTET) en février 2021. Pensé et porté par une gouvernance revisitée qui rassemble les forces économiques du territoire, le PSTET entend accélérer la transformation et la relance économique en aidant les entreprises à s'adapter, pour être au rendez-vous des transitions écologiques, sociétales et numériques.

Pour répondre à cette ambition, la MEL soutient l'innovation pour la décarbonation à travers le pôle d'excellence Euraclimat.

L'ambition est de créer les conditions d'une économie plus sobre, performante et moins vulnérable qui participe à la lutte contre les dérèglements climatiques et à la résorption des fractures sociales et des inégalités entre les territoires.

Ainsi, accompagner les entreprises dans leur nécessaire transformation s'impose comme une priorité pour la MEL. Cet accompagnement s'effectuera via le « contrat de transformation ».

Objectifs

L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « REFERENCIEMENT DES OFFRES POUR LA TRANSFORMATION DES ENTREPRISES » est un outil du dispositif « contrat de transformation » destiné à structurer, mettre en réseau et promouvoir l'offre d'accompagnement des entreprises du territoire de la MEL pour contribuer à la transition écologique et à la sobriété énergétique.

La MEL pourra ainsi orienter les entreprises du territoire vers les lauréats du présent AMI pour répondre aux attentes et aux besoins des entreprises souhaitant s'engager dans une transformation. Les lauréats doivent ainsi apporter des compétences techniques nécessaires à cette transformation.

Cet AMI répond aux objectifs suivants :

- Sourcer des structures opérationnelles pour accompagner les entreprises dans leur transformation,
- Mettre en relation les entreprises accompagnées sur le territoire de la MEL avec les lauréats,
- Connaître les compétences, les savoir-faire et les singularités de ces structures, pour orienter et construire les réponses les mieux adaptées aux besoins de chaque projet d'entreprise.

THEMATIQUES

Les thèmes retenus pour cet AMI visent à accompagner les entreprises ayant un établissement sur l'une des 95 communes de la MEL dans la transformation de leur modèle économique vers des formes plus vertueuses, en cohérence avec la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

Les candidats devront être en capacité d'élaborer un plan d'actions adéquat à la stratégie de l'entreprise et/ou d'accompagner opérationnellement des entreprises dans une ou plusieurs des thématiques suivantes :

THEMATIQUE 1 : ENVIRONNEMENT

Les entreprises sont des acteurs clés de la sobriété énergétique, de la lutte contre le dérèglement climatique et de la protection de l'environnement.

Il s'agira pour les candidats d'accompagner l'amélioration des pratiques des entreprises en matière de décarbonation, de protection de l'environnement et de limiter leur impact sur celui-ci. Cette amélioration peut concerner aussi bien l'Analyse Cycle de Vie (A.C.V) des produits et services de l'entreprise, l'économie des ressources naturelles (énergie, eau, déchets, biodiversité) ou la réduction des impacts sur l'environnement des activités (biodiversité, prévention des risques).

THEMATIQUE 2 : COLLABORATEURS

La qualité de vie au travail, et de fait le bien-être des salariés, constituent une pierre angulaire de la croissance durable des entreprises.

Il s'agit pour les candidats d'accompagner les entreprises du territoire dans la mise en œuvre de politiques en faveur de la sécurité, de l'égalité de traitement, du bien-être et du développement des compétences des collaborateurs.

THEMATIQUE 3 : TERRITOIRE

Une entreprise entretient des liens avec son écosystème. Ces liens sont nécessaires pour survivre, donner un sens à son existence, créer de la confiance, fidéliser ses salariés et recruter de nouveaux talents. Inversement, l'activité de l'entreprise a un impact sur la vie sociale et sociétale locale, voire nationale.

Il s'agit pour les candidats d'accompagner les entreprises du territoire dans la définition et la mise en œuvre d'actions visant l'amélioration des pratiques des entreprises dans l'objectif de développer les impacts positifs de leurs activités sur le territoire et les populations locales. Ces actions pourront relever du développement économique (achats locaux, ...), de politiques de diversité et d'inclusion (recrutement, diversité, ...) ou encore d'engagement citoyen.

THEMATIQUE 4 : GOUVERNANCE

La gouvernance porte sur l'organisation de l'entreprise, l'intégration des parties prenantes et des enjeux environnementaux et sociétaux dans le processus de décisions.

Il s'agira pour les candidats d'accompagner les entreprises du territoire dans l'intégration de ces enjeux dans leur processus de décisions et voire même dans leur modèle économique.

PARTICIPANTS / ELIGIBILITE

La MEL invite les Candidats à manifester leur intérêt pour fournir aux entreprises volontaires, les offres d'accompagnement dans les thématiques ci-dessus.

Le présent AMI est ouvert aux entreprises et associations, immatriculées depuis plus d'un an sans condition d'effectifs et/ou de chiffres d'affaires, aux collectivités et organismes publics compétents en matière de développement économique. Chaque candidat devra être en situation régulière au regard des obligations fiscales, sociales et environnementales et de la réglementation européenne relative aux aides d'État. Chaque candidat ne peut être représenté que par un seul mandataire, qui doit être habilité à déposer la candidature. Les candidatures en association ou consortium sont autorisées. Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux candidats du fait de leur candidature.

Les candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires qui seront analysées en fonction :

- De la nature des entreprises accompagnées (taille, ancienneté, secteur d'activité, localisation, enjeux spécifiques...);
- De la nature des services fournis (bilan GES, étude de matérialité, plan d'action détaillé, indicateurs, Analyse Cycle de Vie (ACV), étude de faisabilité, suivi et gestion de projet, audit...);
- Du domaine et de l'expertise technique sur la ou les thématiques d'intervention.

POURQUOI CANDIDATER

Le Pôle Développement Économique et Emploi de la MEL accompagne les entreprises dans leur projet de développement. Les enjeux du lancement de cet AMI sont :

- d'accélérer la sobriété énergétique des entreprises du territoire métropolitain,
- de booster la transformation des entreprises du territoire métropolitain,
- d'apporter un accompagnement technique de qualité,
- d'identifier les experts sur les 4 thématiques.

Cet AMI permettra donc de mettre en relation les entreprises accompagnées par la MEL, et ses partenaires intéressés, souhaitant booster leur transformation avec les lauréats de cet AMI.

L'AMI permettra à la MEL de constituer un annuaire référençant les spécialistes thématiques de la RSE. Cet annuaire sera mis à disposition des entreprises engagées dans la démarche du contrat de transformation. Cet AMI permettra d'intégrer les Lauréats à l'écosystème métropolitain de l'accompagnement à la transformation.

CALENDRIER

Cet AMI est **permanent** . Des comités de sélection thématiques seront organisés annuellement pour sélectionner les lauréats.

La date de dépôt des dossiers pour cette première session est arrêtée au 15 février 2023. Les résultats seront communiqués aux candidats au plus tard le 30 juin 2023.

De 2023 à 2026, deux clôtures annuelles auront lieu au 15 février et au 15 septembre de chaque année afin d'alimenter régulièrement le présent AMI.

MODALITES DE SELECTION

Les Candidats devront déposer une lettre d'intention manifestant l'intérêt du candidat à présenter une offre, ainsi que les éléments décrits dans le dossier de candidature.

Sur la base de ces éléments, les candidats répondants aux critères d'éligibilité seront présélectionnés et, après étude de la pertinence de l'offre par le Comité de sélection, référencés dans l'annuaire du contrat de transformation.

La MEL se réserve la possibilité de demander des éléments complémentaires à la candidature. Les Lauréats devront se tenir à la disposition des services de la MEL pour la révision périodique de l'annuaire constitué.

Les décisions du Comité de sélection sont souveraines de sorte qu'elles n'auront pas à être motivées et ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation. La sélection sera réalisée sur des critères purement objectifs (listés ci-dessous). L'ensemble des membres du Comité de sélection seront soumis à une stricte obligation de respect de la confidentialité sur l'ensemble des candidatures qui seront portées à leur connaissance.

Critères de sélection

La MEL examinera la pertinence des Manifestations d'Intérêt au regard des critères suivants :

- Pertinence de l'offre au regard de l'objet de l'appel à manifestation d'intérêt,
- Qualité des exemples d'accompagnement,
- Capacité à fournir des indicateurs et des outils pour mesurer la performance et l'atteinte des objectifs RSE,
- Capacité à réaliser un accompagnement en présentiel, ancrage territorial ou sectoriel,
- Certification, habilitation ou label détenu par le candidat.

Éléments à transmettre obligatoirement dans le cadre de cette consultation (cf dossier de candidature) :

- Une lettre d'intention du candidat à présenter une offre (cf. annexe1 du dossier de candidature),
- Le Kbis de la société ou tout autre document équivalent de moins de trois mois,
- Le dossier de candidature en français.